



Il ou elle représente l'instance organisatrice de la compétition

Rôle

Il ou la délégué(e) doit s'assurer de la coordination de l'ensemble des acteurs de la rencontre, assisté(e) par les interlocuteurs des clubs recevant (commissaire du club, responsable sécurité, etc.) et visiteur (dirigeant[e]s).

Il ou elle veille à l'application du règlement de la compétition

Il peut établir tout rapport sur des faits observés avant, pendant ou après le match.

Le ou la délégué(e) est le facilitateur de l'organisation et du bon déroulement de la rencontre

Missions

L'accueil du corps arbitral

Le ou la délégué(e) se charge d'accueillir le ou les arbitres de la rencontre dès leur arrivée au stade. Selon la compétition, il ou elle se met à leur disposition une heure ou plus avant le coup d'envoi et leur apporte le soutien logistique nécessaire en fonction de leurs demandes. C'est également à lui ou elle de les accompagner à leur vestiaire, tout comme pour l'équipe visiteuse.

Avant la rencontre

Sa mission consiste à contrôler, dans les délais, tout ce qui concerne le règlement. Il ou elle veille à l'élaboration de la feuille de match (FMI sur feuille papier) et fait le lien avec l'arbitre. Il présente au corps arbitral les ballons en nombre suffisant pour vérification. Le traçage du terrain, les drapeaux de touche et la présence des piquets de coin doivent être contrôlés par l'arbitre, et la mise en conformité éventuelle supervisée par le ou la délégué(e). Il s'assure que des boissons sont à disposition des arbitres dans

Pendant la rencontre

Il ou elle s'assure de la sécurité autour du terrain, à l'intérieur et à l'extérieur de la main courante. Ne sont tolérées sur le banc de touche que les personnes inscrites sur la feuille de match. Le ou la délégué(e) veille prioritairement au respect des officiels et se charge de faire accompagner au vestiaire un(e) joueur(se) exclu(e). Il lui revient également de regrouper les ballons et de les mettre à disposition des arbitres

Durant la mi-temps

Le ou la délégué(e), assisté du commissaire du club recevant et du responsable sécurité, veille à ce que la sécurité des arbitres et des joueurs(ses) soit assurée lors du retour aux vestiaires. Et s'enquiert des éventuelles consignes ou demandes particulières qui peuvent lui être transmises.

A la fin du match

Comme à la mi-temps, il ou elle veille au retour aux vestiaires. Le ou la délégué(e) s'informe du nom des blessé(e)s, les communique à l'arbitre et soumet la feuille de match au (à la) dirigeant(e) ou capitaine de chaque club. Après que l'arbitre a validé la feuille de match et que les officiel(le)s sont changé(e)s, il ou elle les accompagne jusqu'à leur départ du stade. Le cas échéant, le ou la délégué(e) adresse à l'organisateur un rapport sur les incidents observés.

Responsabilités

Est responsable de ses propres amendes de Niveau 4 (Comportement) - Conformément au Règlement Intérieur

Il peut aussi être sollicité par une commission de discipline pour apporter son témoignage

Formations Conseillées

Formations internes utiles dans le cadre de ses fonctions

Image

A une présentation correcte en tenue sportive du club, est exemplaire et véhicule une bonne image du club.

Est exemplaire avec les officiels FFF, les arbitres, les représentants des clubs adverses et des joueurs en général

Pratique et Applique le SBAM (Sourire, Bonjour, Au revoir, Merci)

Respecte les Entraîneurs, accompagnants et joueurs et sait se faire respecter.

Outils - Moyens à disposition

En fonction de la demande et en accord avec les Entraîneurs et le COMDIR

Coordonnées de contact

Email

Tél Mob.

